



**Comité Régional de l'Habitat
et de l'Hébergement**
des Hauts-de-France

Affaire suivie par : Christèle TZANEV

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service énergie, climat, logement, aménagement du territoire

Tél. : 03 20 40 43 39

phc.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Avis du CRHH sur la programmation Anah 2026

Conformément à l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) est consulté pour avis sur la programmation annuelle et pluriannuelle des différentes aides publiques au logement.

La répartition départementale des crédits budgétaires de l'Anah pour 2026 a été soumise aux membres du CRHH le 6 mars 2026 :

	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	Réserve régionale	Hauts-de-France
Dotation travaux	34 027 095 €	79 742 656 €	26 759 384 €	54 246 042 €	23 477 216 €	60 570 170 €	278 822 563 €
Ingénierie	1 491 440 €	3 356 565 €	1 157 640 €	2 263 386 €	993 000 €	14 039 983 €	23 302 014 €
Dotation totale	35 518 535 €	83 099 221 €	27 917 024 €	56 509 428 €	24 470 216 €	74 610 153 €	302 124 577 €

Le CRHH émet un avis favorable sur la répartition territoriale des crédits budgétaires de l'Anah pour 2026.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur